



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**CONSEIL NATIONAL POUR LA
DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT**

**SECRETARIAT GENERAL DE LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

1095
DECRET No/PRG/CNDD/SGG/2010
Portant nomination des membres du Cabinet
du Ministère des Guinéens de l'Etranger

Le Président de la Transition, Président de la République par Intérim

Vu le Communiqué n° 001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National de la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 006/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant création d'un poste de Premier Ministre ;

Vu le Procès verbal de la Réunion du CNDD, en date du 06 janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-Président du CNDD, comme Président de la République par intérim ;

Vu le discours de Monsieur le Président de la République par intérim du 06 janvier 2010, demandant le choix d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale issu des rangs de l'Opposition ;

Vu les accords de Ouagadougou en date du 15 janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-Président du CNDD comme Président de la République par intérim, Président de la Transition ;

Vu le Décret n° 001/PRG/CNDD/SGPRG/2010 du 19 janvier 2010 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de la Transition ;

Vu le Décret n° 003/PRG/CNDD/SGPRG/2010, du 03 février 2010 portant restructuration du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 005/PRG/CNDD/SGG/2010 du 15 février 2010, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;

Et sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;

Décrite

Article 1^{er}/ Les cadres dont les Prénoms et Noms suivent sont nommés membres du Cabinet du Ministère des Guinéens de l'Etranger :

1. Secrétaire Général : **Elhadj Mamadou Falilou BAH**, Ambassadeur en service au Ministère des Affaires Etrangères ;
2. Chef de Cabinet : **Aminata CAMARA**, Economiste, fonctionnaire au Ministère de l'Economie et des Finances ;
3. Conseillère Chargée de Mission : **Ramatoulaye SY SAVANE**, précédemment Conseillère chargée des affaires économiques à l'Ambassade de Guinée à Londres ;
4. Conseiller chargé des Affaires Migratoires : **BERETE Harouna**, Consultant International, Administrateur Civil ;
5. Conseiller Technique chargé des affaires économiques : **Fatoumata THIAM**, diplomate ;
6. Conseiller Juridique : **Koikoi Toto KOIVOGUI**, Professeur de droit ;
7. Haut fonctionnaire des forces de sécurité : **KOUROUMA Cécé**, Commissaire de Police.

Les Directions :

1. Direction Nationale d'Appui à l'Investissement et aux Projets des Guinéens à l'Etranger :
 - Directeur National : **Mohamed Bamba CAMARA**, précédemment Conseiller chargé de mission à la Direction Nationale des Guinéens de l'Extérieur ;
 - Directrice Nationale Adjointe : **Saidatou DIALLO**
2. Direction Nationale de la Promotion de l'Habitat des Guinéens de l'Etranger :
 - Directeur National : **Ibrahima DIALLO**, précédemment Conseiller à la Direction Nationale des Guinéens de l'Extérieur ;
 - Directrice Nationale Adjointe : **TOURE Saran Werenany**, Inspectrice Financière
3. Direction Nationale des Affaires Sociales et culturelles des Guinéens de l'Etranger :
 - Directeur National : **Ahmed KOUMBASSA** en service au Ministère des Affaires Etrangères ;
 - Directeur National Adjoint : **Cé GAMY**
4. Direction Nationale des Statistiques et Prospections :
 - Directeur National : **Moussa SIDIBE**, Démographe Statisticien.

LES SERVICES :

1. Fonds d'Appui à l'Investissement des Guinéens de l'Etranger : **Djémory KOUYATE**

Article 2 / Le Présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 MAI 2010



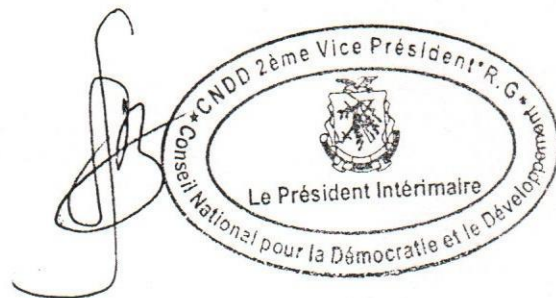


LES SERVICES :

1. Fonds d'Appui à l'Investissement des Guinéens de l'Etranger : **Djémory KOUYATE**

Article 2 / Le Présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 MAI 2010



Général de Brigade Sekouba Konaté
**Président de la Transition,
Président de la République par Intérim
Ministre de la Défense Nationale,
2^{ème} Vice Président du CNDD**